



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Commune de Castets - SA DERIVES RESINIQUES ET TERPENIQUES

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Le nouveau produit concerné par ce dossier est le Porté A Connaissance rubrique 4330 pour 50 tonnes soumis à autorisation avec un seuil haut

Pour la synthèse

Produit n° 1 bizarre que le brut soit 50 t comme pour le final

Il faudrait plus de détails sur le stockage du produit au départ et à l'arrivée

L'environnement n'est pas neutre et ne semble pas avoir été suffisamment étudié : l'ensemble de DRT est dans un milieu forestier entraînant un danger incendie externe ; à proximité il y a une zone d'activité, une zone d'habitation, une ZNIEFF et une zone Natura 2000

L'étude risque doit être faite sur l'ensemble de ces risques

Les impacts sur le sol et sous-sol seront importants et la consommation en énergie sera en adéquation

Les rejets non admissibles à la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) : le dossier présenté ne donne pas de détails sur la valorisation ou le traitement

Produit 1 les rejets sont de 50 t et non de 10 t

Les 33t /an de goudron terpinoléne seront soi-disant brûlés (une étude PPA devrait être engagée pour cet établissement) ; nous sommes surpris car la DRT recherche toujours des filières de valorisation

Le rejet sur la STEU de Vielle-Saint-Girons doit faire l'objet d'une étude conjointe à ce dossier. Pour nous ce rejet est impossible (capacité et type de STEU)

Le transport des déchets et co-produits doit être étudié dans cette enquête

Combien de mesure annuelle des solvants et par qui ?

La conclusion page 31 semble trop simple pour être acceptée telle quelle

Concernant les émissions de COV ils ne sont pas inchangés puisque de nombreux produits auront leurs émissions modifiées

Une enquête (avant la présentation du dossier au CODERST) devrait être faite pour vérifier si les seuils ne dépasseront pas les 5% autorisés

Contrairement à ce qui est mentionné en amont il y a des nouveaux produits au n°14 et 12 avec des dangers H225 ET H319 apportant des risques supplémentaires sur le site et sur son environnement idem pour n+ 18,4 bruts avec des risques 412 nocif pour les organismes aquatiques (nappe phréatique)

En conclusion, la SEPANSO émet un avis défavorable à ce dossier en l'état car les modifications envisagées apportent des risques supplémentaires sur le site DRT de Castets et surtout sur son environnement (pollution atmosphérique (émissions toxiques), risque d'incendie, risque de pollution des nappes...